



Couverture accrue pour votre sécurité et convenance



Cette brochure comporte des renseignements généraux. Tous les détails sont fournis dans les conditions des forfaits. FCA Canada Inc. se réserve le droit de modifier, de mettre fin aux forfaits ou de modifier les prix, et ce, sans préavis ou obligation.

SVD280F (09/15)



Le contrat de service Sécurité et convenance vous protège contre les factures de réparation pour les conditions couvertes dans le plan de protection que vous avez choisi, selon l'utilisation normale, pour la durée de votre contrat. Le contrat est conclu entre vous (l'acheteur) et FCA Canada Inc.

Sécurité et convenance

Les services suivants sont fournis dans le contrat de service Sécurité et convenance :

Remorquage en cas d'accident

Les services de remorquage en cas d'accident sont fournis vingt-quatre heures par jour et trois-cent-soixante-cinq jours par année en Amérique du Nord.

Lors d'un remorquage en cas d'accident, le véhicule sera amené chez le concessionnaire FCA Canada le plus près ou un centre autorisé. La couverture comprend le remorquage chez un Centre de déclaration d'accident avant de transporter le véhicule chez le concessionnaire ou un centre autorisé. Les véhicules immatriculés au Canada, mais qui circulent aux États-Unis bénéficient des mêmes avantages.

Le programme de remorquage en cas d'accident comprend les remorquages suivants :

- Remorquage en cas d'accident
- Recherche de véhicule volé (situation de balade dans une voiture volée)
- Remorquage en cas de vandalisme
- Remorquage en cas de destruction causée par des facteurs externes (grêle, arbre tombé...)

Remorquage

Si votre véhicule ne peut pas être déplacé en raison d'un bris mécanique non lié à un accident de la route, celui-ci sera remorqué, et ce, sans frais chez le concessionnaire FCA Canada Inc le plus près qui effectue les entretiens pour votre marque de véhicule. Au besoin, les frais pour les diabolos, les plates-formes ou les accès souterrains sont compris.

Treuillage

Si votre véhicule reste coincé dans un fossé, dans la boue ou dans la neige en bordure d'une route maintenue par les autorités locales et qu'il est accessible, celui-ci sera treuillé jusqu'à la route. Si le véhicule ne peut pas être déplacé et qu'un remorquage est également nécessaire, vous êtes responsable du treuillage et du remorquage.

Crevaison

Si vous avez une crevaison, votre pneu de secours sera installé. Autrement, votre véhicule sera remorqué à la station-service la plus proche. Les réparations de pneus ne sont pas couvertes.

Panne d'essence

Si vous tombez en panne d'essence, une petite quantité d'essence vous sera livrée. Aux endroits où la livraison de carburant n'est pas permise, votre véhicule sera remorqué à la station-service la plus près.

Batterie à plat

Si votre batterie tombe à plat, un véhicule démarrage-secours sera envoyé à votre emplacement. Si le démarrage-secours ne fonctionne pas, votre véhicule sera remorqué chez le concessionnaire FCA Canada Inc autorisé le plus près.

Verrouillage

Si les portes de votre véhicule sont verrouillées ou gelées, un service de secours sera envoyé à votre emplacement, et ce, dans un rayon de 100 km. Le remplacement des clés n'est pas couvert.

Risques routiers liés aux pneus

Les dommages en raison de risques routiers liés aux pneus qui ne sont pas couverts par la garantie du fabricant. La couverture se limite aux quatre pneus installés par le fabricant. **Pour les réparations de pneus, la couverture est de 50 \$** pour les frais de réparation pour une fuite d'air causée par une condition liée à un risque routier. **Si un remplacement de pneu est nécessaire, le coût du remplacement sera couvert selon un prorata basé sur l'usure de la bande de roulement.**

Risques routiers liés aux roues

Les dommages en raison de risques routiers liés aux roues qui ne sont pas couverts par la garantie du fabricant. La couverture se limite aux quatre roues installées par le fabricant. **Pour les réparations aux roues, le plan couvre jusqu'à 200 \$** des frais de réparation de roues si celles-ci sont endommagées en raison d'un risque routier. **Si un remplacement de roue est nécessaire**, les frais de remplacement seront couverts, y compris l'installation, l'équilibrage, l'installation d'un nouveau corps de valve et les taxes.



Les contrats de service de FCA Canada Inc. nous permettent de rester en contact avec vous, nos clients fidèles, alors que nous nous efforçons d'améliorer davantage votre prochaine voiture.